

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

1. Nos factures sont payables au comptant sauf stipulation écrite sur la facture. Le délai de paiement n'excèdera en aucun cas 30 jours fin de mois.
2. La réception de nos factures et l'absence de contestation écrite dans les 48 heures impliquent agrément sur lesdites factures.
3. L'acceptation d'une traite par le créancier n'entraînera en aucun cas novation, le débiteur restant tenu par les présentes conditions de vente.
4. Toute facture non payée à son échéance générera de plein droit un intérêt égal à 1,5 % par mois. Tout mois commencé étant dû, sans mise en demeure préalable par dérogation à l'article 1146 du Code civil.
5. Le paiement d'une facture d'acompte vaut acceptation de nos conditions générales de vente et donne implicitement accord par le client sur nos conditions de placement, de délai et de garantie. Nous nous réservons le droit d'annuler une commande dont l'acompte ne serait pas payé.
6. Tout montant échu impayé 5 jours après la date d'échéance entraînera le blocage des commandes en cours et sera majoré de plein droit et sans mise en demeure d'un dédommagement forfaitaire égal à 15 % du montant impayé avec un minimum de 50,00 € ainsi que d'un intérêt de 1,5 % par mois, tout mois entamé étant dû.  
Le défaut de paiement d'une facture à son échéance rend immédiatement exigibles toutes les autres factures, même non échues.  
Nous nous réservons le droit de réviser les conditions de paiement en cas de non-respect des échéances.
7. Toutes nos études, brevets et modèles restent intégralement notre propriété. L'acheteur d'une étude et/ou le bénéficiaire d'une licence d'exploitation d'une licence ou d'un brevet ne peut en modifier de quelque façon que ce soit le contenu, libellé ou aspect, ni en céder directement ou indirectement un droit ou l'usage, sans confirmation préalable de notre consentement par écrit.
8. Nous ne fournissons aucune note de calcul. Le cas échéant, et sur demande expresse du client, celle-ci peut être fournie par un bureau d'étude compétent, aux frais exclusifs du client.
9. Le client est tenu de procéder à l'enlèvement des pièces terminées dans les 3 jours. Au-delà, des frais de stockage pourront être portés en compte à raison de 15 % du montant facturé. La facturation s'effectue dès mise à disposition. Un enlèvement différé par le client ne retarde pas la facturation.
10. Offres : Les conditions contenues dans nos offres écrites ou verbales constituent de simples indications susceptibles d'être modifiées. Nous ne sommes liés que par nos acceptations écrites de la commande.
11. Les délais de livraison ne sont donnés qu'à titre purement indicatif, un retard de livraison n'engage en aucun cas notre responsabilité et ne peut donner lieu à aucun dommage et intérêt quelconque. Les marchandises voyagent aux risques et périls du destinataire.
12. Nous réfutons toutes autres conditions générales de nos cocontractants et nos clients renoncent à se prévaloir de l'article 1231 du Code civil.
13. Tout litige relève de la compétence exclusive des Tribunaux de Nivelles.